Métiers des techniques audiovisuelles et de communication

CFA de l'Académie de Toulouse
UFA 09-31
44, chemin Cassaing - BP 5205
31079 Toulouse cedex 5
Tél. 05 34 25 52 78
Fax : 05 34 25 52 79
Mél. : ufa.09-31@ac-toulouse.fr

BTS Communication et Industries Grahiques
option A : étude et réalisation de produits graphiques

Le technicien supérieur en Communication et Industries Graphiques est capable à partir des éléments fournis (cahier des charges, maquette, dossier de fabrication, éléments informatisés, forme imprimante…) d'analyser ceux-ci et de mettre en oeuvre les moyens techniques de leurs réalisations conformément à la commande du donneur d'ordre et aux critères de qualité, quantité, coûts et délais. Il est capable pour les travaux qui ne nécessitent pas la démarche de créativité d'un concepteur, d'assurer la maîtrise de la mise en page et de la préparation du support de communication.

Organisation pédagogique :
- durée de la formation : 2 ans
- nombre d'heures de formation par an : 675 heures
- rythme de l'alternance : 19 semaines de formation au CFA
- enseignement :
    - 4 heures de technologie
    - 4 heures d'organisation et de mise en oeuvre des processus
    - 8 heures de réalisation et contrôle
    - 3 heures français
    - 5 heures mathématiques
    - 5 heures sciences
    - 3 heures langue vivante
    - 2 heures environnement économique et juridique
    - 1 heure d'expression graphique

Débouchés : deviseur, agent de fabrication, responsable planning, chef d'équipe d'une unité de production, assistant qualité, technico-commercial.

CFA de l'académie de Toulouse
éducation nationale
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANGUEDOC ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI PYRÉNÉES

Métiers des techniques audiovisuelles et de communication

L'Apprenti

Tableau des rémumérations en fonction de l'âge et de l'ancienneté du contrat.
(au 1er janvier 2016)

	1re année	2e année	3e année
16/17 ans	25% du Smic soit 366,65 euros	37% du Smic soit 542,65 euros	53% du Smic soit 772,31euros
18/20 ans	41% du Smic soit 601,31 euros	49% du Smic soit 718,64 euros	65% du Smic soit 953,30 euros
21 ans et plus	53% du Smic soit 772,31 euros	61% du Smic soit 894,64 euros	78% du Smic soit 1143,96 euros

sauf conventions collectives et branches

- le salaire de l'apprenti ne subit aucune retenue pour cotisations sociales, et n'est pas imposable
- l'apprenti bénéficie des prestations de sécurité sociale
- les prestations familiales son conservées par les parents jusqu'aux 20 ans de l'apprenti
- une carte étudiant pour chaque apprenti, offrant des réductions de tous ordres : cinémas, spectacles, transport...

L'Entreprise

- Une entreprise de moins de 11 salariés qui recrute un apprenti mineur peut bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 100 € versée chaque trimestre, soit 4 400 € pendant la première année du contrat.
- Soutien à l'effort de formation : 1 000 € par an (pour les entreprises de moins de 11 salariés).
- Crédit d'impôt en faveur des entreprises : 1 600 € par apprenti présent depuis au moins 6 mois.
- exonération des cotisations patronales de sécurité sociale.
- Les entreprises de moins de 11 salariés sont exonérées totalement des cotisations patronales et salariales.
- les frais de formation sont couverts par la taxe d'apprentissage.

Contact

CFA de l'Académie de Toulouse
UFA 09-31
44, chemin Cassaing - BP 55205 - 31079 Toulouse cedex 5
Tél. 05 34 25 52 78 - Fax : 05 34 25 52 79 - Mél. : ufa.09-31@ac-toulouse.fr

Directeur de L'UFA : Daniel Périès
Chef de travaux : Frédéric Vignal
Coordonnateur pédagogique : Ghislain Bernard

Nombre d'heures et rythme d'alternance pour les BTS :
675 heures de formation en centre (1 semaine sur 2 au CFA en moyenne).